


SEANCE DU 5 juin 2014

Présents : Mmes Libaud – Pasquereau – Roux

Mrs Rager – Lavau – Alletru – Hannard – Cornuault – Picarello – Roussière - Rager

Absents :

Secrétaire de séance : Tanguy Roussière

 *Approbation du compte rendu de la réunion du 23 avril*

Sujet à ajouter à l'ordre du jour :

- dossier Kersuzan

 *accepté*

1 – Reprise de délibérations suite au changement du conseil municipal :

- Chemin du colombier et parcelle Consorts Roy

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la précédente équipe municipale avait étudié 2 dossiers de cession de chemins et de modification parcellaire.

Le 1^{er} concerne la cession du chemin rural n°55 nouvellement numéroté ZK 16 de 33 a 41 ca et les chemins d'exploitation ZK n° 2 et 3 d'une superficie totale de 34 a 40 ca du colombier. Les chemins desservent uniquement la propriété du camping du Colombier et que lors de la création du camping, la cession du chemin rural avait été sans suite.

Le 2^{ème} concerne la modification parcellaire chez Mme Roy Paulette au Grand Pouzac. Un accord verbal avait été donné par une ancienne municipalité à Mr Roy pour construire une terrasse et après un auvent. Ces constructions étant sur le domaine public et afin de régulariser la situation, Mr Siaudeau a procédé à un modificatif du parcellaire cadastral créant une parcelle numérotée AH 261 d'une superficie de 22 ca.

Les actes n'ayant pas été signés sous le mandat précédent, Monsieur le Maire demande que la nouvelle équipe municipale délibère de nouveau sur la cession pour l'euro symbolique de ces parcelles. Il demande également de se prononcer sur les frais d'actes notariés

 *Avis du conseil municipal*


Pour le 1^{er} dossier : Chemins du Colombier

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de céder les chemins ZK 16 et ZK 2 et 3 aux propriétaires du Camping du Colombier pour l'euro symbolique

- décide que les frais d'actes notariés soit à la charge de la commune

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaire pour mener à bien ce dossier, à intervenir

 *Mr Hannard précise qu'à l'époque l'échange du chemin rural avait été fait contre une partie d'un terrain au carrefour de la RD10 et de la voie communale pour agrandir le carrefour.*

 *Vérifier le cadastre*

Pour le 2^{ème} dossier : Modification parcellaire Roy/Commune

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de céder la parcelle AH n°261 aux Consorts Roy pour l'euro symbolique

- décide que les frais de l'acte notarié soit à la charge de la commune

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaire pour mener à bien ce dossier, à intervenir

2 – Budget principal et budget lotissement :

- Délibérations et décisions modificatives

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à plusieurs décisions modificatives pour le budget principal et le budget lotissement, détaillées comme suit :

Budget lotissement : suite à la fin des travaux, il est nécessaire de prévoir des crédits supplémentaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Cp/6045 frais études-géomètre	+ 676 €	Cp/042 intégration stock	+ 4 254 €
Cp/605 travaux	+ 3 578 €		
total	4 254 €		
INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Cp/040 intégration stock	+ 4 254 €	Cp/168741 avance commune	+ 4 254 €

Total du budget lotissement :

- Dépenses-recettes de fonctionnement : 138 812.47 €
- Dépenses-recettes d'investissement : 141 742.47 €

Avis du conseil municipal

Le conseil municipal émet un avis favorable aux décisions modificatives telles que présentées ci-dessus

Budget principal : suite au contrôle de légalité, il est nécessaire de faire des modifications d'inscriptions budgétaires

FONCTIONNEMENT DEPENSES		FONCTIONNEMENT RECETTES	
Cp/002 résultat de fonctionnement	- 20 000 €		
Cp/023 virement à l'investissement	+ 20 000 €		
Cp/6811 dotations aux amortissements	- 1 €		
Cp/022 dépenses imprévues	+ 1 €		
INVESTISSEMENT DEPENSES		INVESTISSEMENT RECETTES	
Cp/21538 autre réseaux	+ 13 001 €	Cp/021 virement du fonctionnement	+ 20 000 €
Cp/2183 matériel de bureau	+ 309.46 €	Cp/1068 excédent fonctionnement	+ 0.81 €
Cp/2184 mobilier	+ 5 437 €	Cp/10222 f.c.t.v.a.	- 0.81 €
Cp/27638 autres établissements publics	+ 4 254 €		
Cp/001 déficit reporté	- 0.46 €		
Cp/021 dépenses imprévues	- 3 001 €		

Total du budget principal :

- Dépenses-recettes de fonctionnement : 264 681 €
- Dépenses-recettes d'investissement : 209 026 €

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'adopter les dépenses et les recettes nouvelles à l'équilibre du budget

Avis du conseil municipal

Le conseil municipal émet un avis favorable aux décisions modificatives telles que présentées ci-dessus et adopte les recettes et les dépenses nouvelles à l'équilibre du budget.

3 – Bâtiments :

- Compte-rendu visite des deux locatifs
- Orientation possible de ces bâtiments

✎ Monsieur le Maire fait part au conseil qu'après avoir rencontré Melle Grolleau locataire du 10 bis rue des grands bois, cette dernière ne souhaite pas d'aménagement de son contrat (risque de quitter le logement)

A 20 h le conseil municipal a visité les locatifs au 11 rue de la mairie et 12 rue des grands bois, Celui de la rue des grands bois inoccupé – terrain du haut non entretenu – Monsieur le Maire leur propose de réfléchir sur le devenir de ces logements.

Une commission sera en charge de déterminer l'importance des travaux

- continuer la proposition de 2 locatifs à pièce unique
- aller vers un seul locatif
- vente des locatifs
- pour le locatif rue de la mairie : location annuelle ou saisonnière ?

✎ Monsieur le Maire informe le conseil qu'une personne nous a demandé si le logement rue des grands bois était libre. Le conseil ne souhaite pas le louer dans l'immédiat et souhaite avoir des renseignements sur la raison de cette demande de location.

✎ Lors de la visite du logement rue des grands bois, Monsieur le Maire a abordé le dossier de Mr Kersuzan :

- La proposition de division du terrain qui a été proposée à Mr et Mme Kersuzan n'hypothèque pas l'avenir de ces bâtiments (elle est cependant liée au départ de la locataire).
- La perspective d'une autre proposition par l'équipe municipale est dépendante des décisions d'avenir de nos bâtiments.

4 – Eglise :

- Chaises

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les chaises de l'église qui appartenaient à l'église du Simon la Vineuse ont été reprises.

✎ Avis du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le conseil que des chaises de la salle ont été mises à disposition de la paroisse pour la cérémonie du samedi à l'église.

Il propose également de faire l'acquisition de 50 chaises et demande l'avis du conseil.

Le conseil municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour l'acquisition des chaises de l'église

5 – Voirie communale :

- Programme 2013

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une estimation des travaux de voirie du programme 2013 a été demandée à l'entreprise Eiffage.

- Cabinet conseil – programme 2014

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à l'arrêt des services de l'ATESAT (service de la DDTM), une société publique locale (Agence de services aux collectivités locales de Vendée) a été créée et dont la commune a adhéré par délibération en décembre 2012.

Monsieur le maire informe également le conseil que le cabinet Siaudeau-Bourgoin de Luçon a mis en place un bureau d'étude permettant de remplacer ces services.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur l'utilisation de l'un ou l'autre de ces services.

✍ Avis du conseil municipal

Pour la réalisation du dossier de consultation des travaux de voirie 2014, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander les services du cabinet Siaudeau-Bourgoin.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de demander au cabinet Siaudeau-Bourgoin de réaliser le dossier de consultation d'entreprise pour les travaux de voirie 2014

- autorise le Maire à signer tout document, à intervenir

Pour le programme de voirie 2013, Monsieur le Maire propose d'étudier la proposition d'Eiffage, le budget maximum de 2013 étant de 26 000 €. Il propose au conseil de prendre une décision lors de la séance du 20 juin.

6 – Constitution d'une liste de noms pour la Commission Communale des Impôts Directs

Le code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires (commune de – de 2000 hab). La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite des récentes élections, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune.

Les six commissaires titulaires et les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, dressée par le conseil municipal.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal de constituer une liste de 12 noms titulaires et 12 noms suppléants.

✍ Avis du conseil municipal

Après délibération, le Conseil Municipal,

- décide de dresser une liste de 24 noms suivante :

Titulaires :

- Bontemps Denise

- Daniau Thérèse

- Bard Christiane

- Payelle Georges

- Pillaud Didier

- Rousseau Fabienne (bois)

- Pelletier James

- Rousseau Régis

- Raison Henri

- Tétaud Vincent

- Cornuault Liliane

- Coussot Yvonnick (hors commune)

Suppléants :

- Roy Chantal

- Rager Gilles

- Bard Gilbert

- Pubert Anne-Sophie

- Boudeau Guy

- Manceau Elisabeth

- Egaze Clara

- Roy Michel

- Fleuret Alain

- Brousseau Claudie

- Brosseau Christian

- Libaud Gérard (bois et hors commune)

7 – Point sur la fête locale du 12 juillet

La commission d'animation fait le compte-rendu des réunions pour la préparation de la fête locale

Envoyer le planning aux conseillers pour leur disponibilité

Contacter Mme Sagot pour confirmer le RDV pour le mobilier

8 – Informations diverses

- Haie autour de l'église : *après la visite des logements, le conseil municipal a été constatée la haie autour de l'église. Monsieur le Maire leur propose de la faire tailler par l'entreprise Méridionale Vert pour un montant de 1 218 € TTC : acceptée*

- Elections sénatoriales : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants. Convocation obligatoire le vendredi 20 juin prochain – renouvellement des sénateurs le dimanche 28 septembre : *Mr Picarello absent – Yves ne peut pas voter et être candidat étant ressortissant d'un pays membre de l'union européenne.*

- Entretien des bâtiments communaux : *Mr le Maire demande au conseil à quel artisan pouvons-nous faire appel pour l'entretien des bâtiments*

- Zones humide : création de la commission

- le Maire – Michael Picarello – Estèphe Lefèvre – Patrick Van der dussen – Lionel Auguin – 5 agriculteurs : Charles, Joseph-Marie, Marie-Thérèse Devaux, Jean-Paul Roux, Jean-Michel Réveillère

- Ecole : groupe de travail

- Charles, Anaïs, Marie-Renée, Joseph-Marie + 2 responsables OGEC/APEL + 2 parents

- Jeux inter-villages – dimanche 20 juillet : responsable – réunion

- Marie-Renée et Anthony

- Appel d'offres boulangerie pour foyer logt la Smagne

- Spanc : courriers particuliers pour travaux et convocation

- Date du repas de Noël – animation ? Jacques et Daniel libre le 6/12 pas le 13
(la salle est demandée le 13/12)

Fait le 10 juin 2014
Le Maire, Dominique Rager